



Rumilly, le 08 juillet 2011

Département  
de la Haute-Savoie  
Arrondissement d'Annecy

## ➤ Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

### **Nature de l'acte : 1.1 Marchés publics**

**Objet : Accord cadre 2010-03 relatif à des travaux de courant fort et courant faible- Attribution du marché subséquent n°2.**

**Décision n° : 2011-148**

Nos réf. : PB/MCW/MB

### **Le Maire de la Commune de RUMILLY,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

**VU** le code des marchés publics, notamment en application des articles 1 et 28,

**VU** la délibération en date du 28 mars 2008 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, modifiée par délibération du 28 mai 2009,

**VU** La décision du Maire en date du 8 novembre 2010 transmise en préfecture le 9 novembre 2010 dans laquelle l'accord cadre est attribué à quatre sociétés : SDEL SAVOIE LEMAN (74990 ANNECY), SER2E (74540 ALBY SUR CHERAN), RCE GENIE ELECTRIQUE (74960 MEYTHET) et le Groupement PORCHERON/SRP/SADOUX (73410 ALBENS), pour un montant de 1 000,00 à 45 000,00 € H.T. annuels,

**CONSIDERANT** la remise en concurrence des quatre titulaires de l'accord cadre le 13 juin 2011 et le dépôt de quatre offres,

### **DECIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le marché subséquent n°2 relatif aux travaux de mise en place et de remplacement d'onduleur dans les locaux de la Ville de Rumilly : baie informatique, baie service éducation annexe, et onduleur école Joseph Béard, est attribué à la Ste RCE Génie Electrique (74960 MEYTHET), pour un montant forfaitaire de 6 292,00 € H.T. (avec option).

#### **Article 2**

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

**Le Maire,**  
**Pierre BECHET**